

## PREAVIS MUNICIPAL No 03/2022 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

### ADOPTION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous a remis les comptes de l'exercice 2021, dont le budget prévoyait un excédent de charges de l'ordre de Fr. 413'000.-.

Dans les faits, les charges s'élevant à Fr. 5'250'755.51 ont été plus élevées que celles budgétisées de l'ordre de Fr. 71'655.- alors que les produits de Fr. 5'270'555.61 dépassent d'environ Fr. 504'456.- nos prévisions.

Il en résulte un excédent de produits, soit un bénéfice de Fr. 19'800.10 pour l'exercice sous revue.

Ci-dessous, par chapitre, toutes les informations et commentaires utiles à la lecture des comptes 2021 (nous renvoyons pour le surplus aux commentaires sur les comptes en annexe) :

#### **1. Administration générale**

Les coûts nets globaux sont supérieurs de Fr. 14'900.- par rapport aux comptes 2020, mais inférieurs de Fr. 48'100.- par rapport au budget 2021.

Contrairement aux prévisions du budget, la charge salariale est restée stable, car les augmentations salariales portées au budget ont été accordées sous forme de deux jours de vacances supplémentaires. Les autres charges administratives sont très légèrement inférieures et n'apportent pas de commentaires particuliers.

## **2. Finances**

Comme chaque année, ce poste présente les plus grosses variations par rapport au budget et aux comptes de l'année précédente. L'estimation des charges et des revenus liés à la perception des impôts est toujours très difficile à prévoir, malgré le fait que la base des chiffres prévisionnels soit fournie par l'Administration Cantonale des Impôts.

Pour résumer cette année, le revenu net lié au dicastère des finances présente une augmentation de Fr. 130'900.- par rapport au montant projeté au budget, mais tout de même une diminution des revenus nets de Fr. 68'600.- par rapport aux comptes 2020.

### Charges et revenus sur impôts (comptes 200-210)

Au niveau des revenus sur impôts et charges inhérentes, les principales variations par rapport au budget résultent de :

- Augmentation des impôts sur le revenu et impôt à la source des personnes physiques + Fr. 81'700.-
- Augmentation de l'impôt sur la fortune des personnes physiques + Fr. 13'500.-
- Augmentation des droits de mutation + Fr. 66'500.-
- Augmentation de la part à l'impôt sur les gains immobiliers + Fr. 57'700.-

Les recettes nettes liées aux impôts sont supérieures de Fr. 205'000.- par rapport au budget, mais que très légèrement supérieures à celles perçues en 2020. Nous notons tout de même une perte sensible de Fr. 157'000.- sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques, compensée partiellement par une hausse de l'impôt sur la fortune de Fr. 77'000.-, mais surtout par les revenus conjoncturels (droits de mutation et impôt sur les gains immobiliers).

La valeur de notre point d'impôt, qui se montait à Fr. 40'564.- en 2020, est de Fr. 39'310.- en 2021. Elle se situe donc légèrement sous la moyenne des 5 dernières années (Fr. 39'518.-). Pour rappel, ce point d'impôt exprime le montant touché par la commune par point d'imposition (= recettes fiscales sur les personnes physiques et morales y compris l'impôt foncier / 74 points). Pour obtenir la moyenne du point d'impôt par habitant, il faut encore diviser ce résultat par le nombre d'habitants.

Ces deux valeurs constituent des éléments essentiels dans le cadre du calcul de notre participation à la péréquation et à la cohésion sociale.

### Service financier et péréquation (comptes 220)

Par rapport au budget 2021, le service financier présente une diminution de la charge nette de Fr. 173'000.- et est également inférieur de de Fr. 103'000.- par rapport aux comptes 2020.

Les montants portés au budget concernant la péréquation directe ont été, comme chaque année, estimés sur la base des acomptes versés.

Dans les comptes 2021, un montant de Fr. 172'000.- a été porté en déduction concernant le montant payé en trop pour la péréquation directe 2020. Cette restitution a finalement été largement supérieure à nos projections et à celles de notre fiduciaire et n'avait pas été imputée dans les comptes 2020 ; elle est donc à porter en bénéfice dans les comptes 2021.

Les acomptes de notre participation nette à la péréquation en 2021 se décomposent ainsi :

	Acomptes 2021
a) <u>Alimentation</u>	Fr. 789'093.-
b) <u>Restitution</u>	
• Couche solidarité <sup>1</sup>	Fr. - 251'598.-
• Couche population <sup>2</sup>	Fr. -169'951.-
• Total restitution	Fr. <u>-421'549.-</u>
<u>Contribution nette 2021</u> selon estimation cantonale	Fr. <u>367'544.-</u>

Le décompte final de notre participation à la péréquation 2021 ne nous parviendra qu'à la fin du 1er semestre 2022. Ce n'est qu'une fois que toutes les communes et le Canton auront définitivement bouclé leurs comptes 2021 que ce décompte sera établi.

Selon nos estimations, le montant payé en 2021 par le biais des acomptes est à nouveau excédentaire. La base de calcul des acomptes 2021 est le décompte 2019, lors duquel tant la valeur de notre point d'impôt (Fr. 40'137.-) que la valeur du point d'impôt par habitant (Fr. 35.65/hab.) étaient plus élevées que les valeurs 2021 (Fr. 39'310.- respectivement Fr. 34.06/hab).

Cependant, nous restons prudents et aucune correction dans ce sens n'a été effectuée dans les comptes 2021 puisqu'en finalité, cette restitution dépendra de l'écart de notre point d'impôt par habitant et de notre taux d'imposition par rapport à la moyenne cantonale.

Ce qui semble favorable au niveau de la péréquation reste toutefois un problème, car ces rétrocessions au niveau de la péréquation illustrent la baisse de notre rendement fiscal.

En ce que concerne le service financier, les intérêts passifs sur emprunts n'ont pas augmenté, puisqu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

<sup>1</sup> Rétrocession qui dépend de la valeur de notre point d'impôt par habitant (rendement fiscal par habitant) et de notre taux d'impôt (74%) par rapport à la moyenne cantonale

<sup>2</sup> Rétrocession en fonction du nombre d'habitants

### Amortissements & réserves (comptes 230)

En ce qui concerne les amortissements et attributions/prélèvements aux réserves (non affectées), le montant de la charge nette est de Fr. 390'500.-. Ce montant est de Fr. 250'000.- supérieur au budget et correspond à l'augmentation de la réserve pour amortissement des investissements décidé par la Municipalité. Ce montant équivaut, en pratique, à une augmentation des liquidités affectées à la construction du projet de salle polyvalente et permettra de réduire d'autant l'amortissement et l'emprunt sur cet objet.

Quant aux amortissements, ils correspondent uniquement aux amortissements obligatoires tels que budgétés.

### **3. Domaines et bâtiments**

Ce dicastère présente un produit net de Fr. 34'000.- supérieur au budget 2021, mais il est de Fr. 31'000.- inférieur aux comptes 2020.

#### Ferme communale (comptes 340) – Patrimoine financier

Pour cette 4<sup>ème</sup> année d'exploitation depuis la mise en location en 2018, le revenu net se monte à Fr. 55'000.- et c'est le meilleur rendement réalisé, car nous n'avons pas eu de mauvaises surprises en matière de frais d'entretien et tous les appartements étaient loués.

Aucun nouvel emprunt pour financer les investissements du patrimoine administratif n'ayant été contracté, l'autorisation d'emprunt résiduelle sur la ferme est de Fr. 902'000.- au 31.12.2021.

#### Bâtiments (comptes 35) – Patrimoine administratif

La charge nette est très légèrement supérieure au budget 2021 et est également supérieure de Fr. 45'000.- aux comptes 2020. Cela s'explique par :

- la fréquence de certaines charges comme le remplissage des citernes à mazout (cf. comptes 312.30 « Energie » de chaque bâtiment),
- le crédit extra-budgétaire pour les dépenses engagées dans le projet avorté de deux classes en modulaire.

### **4. Travaux**

Les coûts nets globaux sont inférieurs de Fr. 83'000.- par rapport aux comptes 2020 et de Fr. 33'000.- par rapport au budget 2021.

#### Service technique et de l'urbanisme (comptes 410 & 420)

Pas de remarque particulière.

---

### Routes (comptes 430)

Ce dicastère présente des coûts nets largement inférieurs aux comptes 2020 (./ Fr. 97'000.-) et au budget 2021 (./ Fr. 15'000.-).

Cette grosse différence provient des travaux de réfection de la route des Biolettes grevant les comptes 2020 pour un montant de près de Fr. 160'000.-.

### Parcs et cimetière (comptes 440 & 441)

Pas de remarque particulière.

### Ordures ménagères et déchets (comptes 450)<sup>3</sup>

Le résultat de ce dicastère est particulièrement intéressant après la première année d'utilisation par nos habitants de la déchetterie de Pra-Faucon à Cugy.

Nous constatons que notre participation à la déchetterie de Cugy devant être financée par des taxes a été largement couverte par les taxes déchets encaissées qui sont en augmentation de presque Fr. 6'000.-. Les frais d'enlèvement et d'élimination des ordures ménagères, payées au tonnage, sont en nette diminution par rapport à 2020. En finalité, nous avons pu attribuer un montant de Fr. 8'662.- à la réserve et ce compte peut être mis à l'équilibre cette année (aucun financement par l'impôt en 2021, ce qui serait cependant autorisé pour certains déchets spéciaux).

### Eaux claires et eaux usées – EC/EU (comptes 460)

Nous relevons un revenu de Fr. 12'100.- correspondant à des taxes uniques de raccordement non budgétées, des taxes annuelles plus élevées qu'estimées, mais comparables à celles encaissées en 2020 ainsi qu'une participation du canton de Fr. 4'700.- pour les travaux d'entretien du ruisseau. Ces éléments expliquent qu'une attribution importante à la réserve de près de Fr. 36'000.- ait dû être faite pour équilibrer ce compte.

### Epuration (comptes 461)

Les coûts d'exploitation des STEP sont stables et inférieurs au budget prévu. Les taxes perçues sont supérieures aux charges de ce dicastère et ont permis une attribution à la réserve de l'ordre de Fr. 14'000.- pour équilibrer ce compte. Nous rappelons que ces taxes ont été réduites avec effet au 01.01.2022 (Préavis 08/2021).

## **5. Instruction publique et cultes**

Ce dicastère présente une augmentation des coûts nets d'env. Fr. 14'000.- par rapport au budget 2021, et de Fr. 78'000.- par rapport aux comptes 2020.

---

<sup>3</sup> Les trois dicastères qui se suivent, ordures ménagères, eaux claires et eaux usées et épuration doivent être autofinancés par les taxes (= charges et revenus égaux). L'équilibrage se fait via la réserve. Ceci implique qu'on ne peut recourir à l'impôt pour le financement (à part dans une moindre mesure en ce qui concerne les ordures ménagères).

---

La différence par rapport aux comptes 2020 s'explique par une augmentation du coût de l'élève de Fr. 70.- (Fr. 4'445.-/élève en 2021) d'une part et, d'autre part, par l'augmentation du nombre d'élèves morrennais scolarisés par rapport à 2020 (+ 12 élèves).

Avec l'introduction des mesures parascolaires par l'ASICE, des coûts complémentaires de près de Fr. 15'000.- ont été portés dans les comptes 2021 ; ils sont néanmoins inférieurs au budget.

## **6. Police**

### Police administration (comptes 600)

Les comptes 2021 sont conformes au budget et aux comptes 2020.

Les frais liés au compte 351.10 « Gendarmerie et police locale » d'un montant de Fr. 125'679.- font partie des charges répercutées par le Canton.

### Défense contre l'incendie & protection civile (comptes 650 & 660))

Pas de remarque particulière.

## **7. Sécurité sociale**

Ce dicastère présente une diminution de charges de Fr. 190'000.- par rapport au budget 2021 et de Fr. 74'000.- par rapport au comptes 2020.

### Service social (comptes 710)

Les coûts liés aux différents modes de garde des enfants sont en régression et même sensiblement inférieurs au budget. Les comptes 2021 bénéficient d'une rétrocession de Fr. 21'000.- pour les acomptes facturés en trop en 2020.

Cette année également, l'estimation de la fréquentation faite par l'Efaje pour déterminer les acomptes 2021, semble avoir été surévaluée puisque le décompte final provisoire nous annonce une rétrocession d'environ Fr. 75'000.-, montant qui a été porté en déduction des acomptes versés (la contre-valeur figurant dans les actifs transitoires).

Avec la mise en place de notre structure UAPE en modulaires de 36 places à la rentrée 2022 et le doublement de notre capacité d'accueil, ces coûts devraient à nouveau augmenter de manière sensible en fonction de la fréquentation de la structure par des enfants domiciliés dans notre commune.

Nous précisons encore que le jardin d'enfants Arc-en-Ciel a été repris par le réseau EFAJE.

### Prévoyance sociale (comptes 720)

Les comptes 2021 bénéficient d'un montant complémentaire de plus de Fr. 88'000.- représentant une rétrocession sur les acomptes surevalués de 2020.

Comme pour la péréquation, la baisse de la valeur de notre point d'impôt diminuera également notre participation à la cohésion sociale 2021. En effet, les acomptes sont calculés sur la base des chiffres 2019 avec une valeur de point d'impôt supérieure à la valeur effective de 2021. Le décompte définitif sera établi une fois que toutes les communes et le Canton auront définitivement bouclé leurs comptes 2021.

## **8. Services industriels (service des eaux)**

Nous constatons que l'estimation de nos achats d'eau à la Ville de Lausanne a été surestimée dans le budget et que nous avons encaissé des taxes de raccordement non budgétées d'environ Fr. 13'000.-. Les ventes d'eau et le prix de l'eau ont été supérieurs à l'année précédente, ce qui a permis une attribution à la réserve de Fr. 30'800.- afin que ce compte soit équilibré (dicastère autofinancé par les taxes, cf. note 3 page 5).

### **Conclusions :**

En conclusion, les facteurs les plus importants et non prévisibles en comparaison du budget pour ces comptes 2021 sont :

- L'augmentation des recettes fiscales des personnes physiques: + Fr. 98'000.-
- Notre dépendance aux recettes conjoncturelles qui représentent cette année encore un complément de revenu conséquent :  
+ Fr. 125'000.-
- Une rétrocession substantielle en faveur des comptes 2021 pour la péréquation 2020 :  
+ Fr. 172'000.-
- Une rétrocession sur notre participation à la cohésion sociale en raison de la surévaluation des acomptes 2020 :  
+ Fr. 88'000.-

Finalement, les comptes de l'année 2021 tels que présentés, font ressortir un cash-flow de Fr. 666'857.-, soit 12.65 % de la totalité de nos produits. En ne prenant pas en compte les dicastères "Collecteurs/épuration", "Service des eaux" et "Gestion des déchets" (dicastères soumis au principe d'équivalence PE) qui doivent s'autofinancer, **le cash-flow net est réduit à Fr. 428'300.10, soit 9.1 % des recettes.**

C'est ce dernier chiffre qui doit être pris en considération en regard des investissements qui ne concerneraient pas les trois dicastères précités.

Le cash-flow (marge brute d'autofinancement) représente le résultat financier ou solde budgétaire des liquidités générées. Il permet d'apprécier les liquidités résiduelles qui pourront être utilisées pour reconstituer les capitaux propres, financer de nouveaux investissements ou rembourser une dette.

La marge nette d'autofinancement (MNA), quant à elle, représente le résultat économique et l'autonomie financière de la collectivité. **Elle indique quels sont les moyens financiers à disposition pour supporter de nouveaux investissements.** Par rapport au calcul du cash-flow global (avec domaines autofinancés), la distinction se fait par rapport aux amortissements et aux variations des réserves affectées qui ne sont pas pris en compte. Elle est cependant considérée comme faible lorsque qu'elle se situe au-dessous de 10 %. Pour l'année écoulée, la MNA se monte à Fr. 288'000.- et représente 6% du total des recettes.

La fiduciaire FIPROM à Lausanne, chargée par la Municipalité de vérifier les comptes dans le cadre du mandat qui lui a été confié, a procédé à un audit le 11 avril 2022.

Nous joignons au présent préavis une copie du rapport de révision de la dite fiduciaire dont nous reproduisons ci-après la conclusion :

"Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux présentant un bénéfice net de fonctionnement de CHF 19'800.10 ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979".

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- vu le préavis n° 03/2022 de la Municipalité
- entendu la Commission des finances

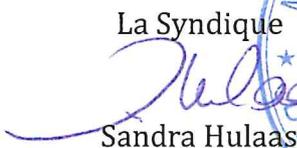
### décide

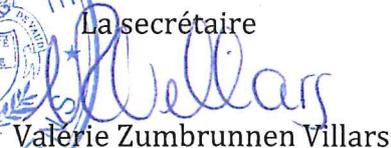
- d'approuver les comptes et le bilan de l'année 2021 tels qu'ils ont été présentés
- d'en donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour sa gestion pour l'année 2021.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

La Syndique

La secrétaire

  
Sandra Hulaas

  
Valérie Zumbrunnen Villars

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26.04.2022.

C.C. du 20 juin 2022

Réf. : Sandra Hulaas

Morrens, le 25 avril 2022